

LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR
Etudes Préalables à l'Enquête d'Utilité Publique

Collège des Acteurs du 27 janvier 2014

Compte-rendu de réunion

Date : 27 janvier 2014
Intitulé : Compte-rendu COLAC n°3
Lieu : Nice (Hôtel Arenas Aéroport)
Rédacteur : Nicolas ALLA
Entité : RFF
N°Version : V1a

PRESENTS (cf. feuille de présence en annexe)

Membres du Collège des acteurs :

Vivre à Gémenos (affilié à France Nature Environnement)	CHAIX	René
Association Stop Nuisance Cuers Collectif TGV Sud Var	CHEVRET	Nadyne
Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence – CCIMP	DAVID	Jean-Baptiste
Communauté d'Agglomération Dracénoise	DECOMPTE	Frédéric
Association Stop Nuisance Cuers	DUCREUX	Ilda
Comité départemental des Bouches du Rhône de la Fédération de la Montagne et de l'Escalade	FULCONIS	Claude
Chambre de Commerce et d'Industrie de région Provence Alpes Côte d'Azur – CCI R	GLORIAN	Christophe
FARE SUD - Fédération d'Action Régionale pour l'Environnement	GONELLA	Jean
Etablissement Public d'Aménagement (EPA) de la Plaine du Var : EcoVallée	GORIN	Véronique
Association de Défense des Habitants de l'Est du Cros – ADHEC Association Région Verte Association France Nature Environnement, section FNE 06 COFHUAT	GOURMANEL	Brigitte
	HENAFF	Robert

Association Défense Environnement Villeneuve – ADEV Conseil de Développement de la CASA	JOVER	Serge
ADIHS, Coopératives Agricoles d'Approvisionnement de l'Ouest Varois	KALAC	Christian
Association Stop TGV Coudon	LESAGE	Olivier
FNAUT PACA	MALASPINA	Jean-Pierre
FNAUT PACA et AEDTF (représentant Jean-Paul MENARD)	JULLIEN	Claude
Train Avenir Centre Var (Président)	PERNOUD	Jean-Claude
Particulier (représentant Mme Linda LESAGE)	PETIT	Jean-Serge
Association TGV et Développement Var-Nice Côte d'Azur	QUINTON	Rémi
Association Sollies-Pont Avenir Association Stop Nuisances Cuers	RAIMOND	Jean
Association Farlédoise	REAU	Simone
TGV Développement, Syndicat des Propriétaires Forestiers du Var	ROUX	Frédéric
Association de Défense des Sanaryens (ADS) (Représentant M. Henri Bérenger)	VUILLEMIN	Pierre

Ainsi que :

Stop LGV Sanary	LIEUTAUD	Michel
GIR Maralpin	MOLINARI	Jacques
Association des Amis du Rail Azuréens	NALLINO	Germain
Fédération France Nature Environnement. Section FNE 06	PARZY	Laurent

Et :

Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, Direction des Transports et des Grands Equipements	LEYDET	Jean- Christophe
Préfecture de région – Secrétariat Général à l'Aménagement Régional	BRUCHET	Patricia
RFF – Mission Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur Directeur Régional Adjoint	CHERRIER	Jean-Michel
RFF - Direction des relations extérieures, de la communication, et de la concertation - Unité Concertation et Débat Public	KARLIN	Christophe
KFH (assistant Concertation)	GONTARD	Laurence
RFF – Mission Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (Chargé de projet Territorial 13)	ROSSO	Stéphane
RFF – Mission Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (Chargé de projet Territorial 83)	ALLA	Nicolas
RFF – Mission Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (Chargé de projet Territorial 06)	PASTOUR	Fabien

Membres du Collège absents / empêchés le 27 janvier :

Amis du Vieux Revest et du Val d'Ardène, Loisirs et Culture	CHESNAUD	Claude
Particulier	GOUDIGUEN	Patrice
Chambre d'Agriculture du Var	GROËLL	François
Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence.	JOUVE	Catherine
Particulier	MARTE	Christiane
Association de Défense des Sites et de l'Environnement de la Côte d'Azur (GADSECA)	MAYCHMAZ	Jacqueline
Association du Parc d'Activité de Gémenos & Syndicat des Paluds d'Aubagne	MONDINI	Pascal
Région PACA	MUSSI	Philippe
Particulier	OLIVERO	Mireille
Particulier	PRIVE	Marc
Particulier	VAN COUYGHEM	Jean-Michel

ORDRE DU JOUR

- Point sur l'avancement du projet et les décisions gouvernementales
- Information et consultation sur la Priorité 1
- Concertation en phase 2

COMMUNICATION DU GARANT

Lecture est faite en séance du mail du Garant de la concertation, Philippe MARZOLF adressé au collège des acteurs :

« Bonjour à toutes et tous, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Je suis vraiment désolé de ne pas être des vôtres ce soir mais ma jambe cassée m'empêche de me déplacer.

Après cette phase de concertation, qui n'a peut-être pas toujours été à la hauteur des attentes de certains, il est temps d'en tirer un bilan et de faire des propositions pour la phase suivante.

N'hésitez pas à faire ces propositions par écrit afin que RFF puisse mieux en tenir compte afin de proposer de nouvelles modalités de concertation au Comité de Pilotage.

J'essayerai, avec toute la limite de ma modeste influence, de faire en sorte que votre participation et celle du public soient effectives et que les décideurs du projet prennent en considération vos expressions.

Je vous souhaite une réunion constructive et dans le respect de l'expression de chacun

À bientôt »

INTRODUCTION DES DEBATS PAR RFF

RFF présente l'ordre du jour.

RFF propose que cette session ouvre une période de contribution des membres du Collège sur le dispositif de concertation dont la synthèse sera faite au prochain COLAC.

Il est proposé que le prochain COLAC se tienne vers les mois de juin /juillet 2014 lors de la synthèse qui sera faite de la période d'information et de consultation de la priorité 2.

La synthèse des contributions sera présentée au Comité de Pilotage.

La présentation support de la réunion est jointe en annexe.

QUESTIONS POSEES / THEMATIQUES ABORDEES

Partie 1 : Point sur l'avancement du projet et les décisions gouvernementales

RFF présente les apports de la concertation publique de 2011 et les décisions qui ont été prises par le gouvernement à la suite du rapport de la Commission Mobilité 21 sur la hiérarchisation des projets.

Un temps d'échanges suit. Le Collège des Acteurs formule les observations suivantes :

1. Le Collège considère que le séquençage du projet et les décisions gouvernementales ont été clairement exposés mais demande au maître d'ouvrage, de clarifier « la suite » : l'organisation et le calendrier des études / concertations / enquêtes / DUP pour chacun des périmètres de priorité 1, de priorité 2, et de périmètres « au-delà de 2050 ».

En particulier :

- Stop TGV Coudon considère que le calendrier et le programme des études de priorité 2 n'ont pas été clairement présentés au public : quand se dérouleront les études de priorité 2 ? confirmer que le tunnel de Toulon à la Garde est repoussé en priorité 2.
RFF confirme que le tunnel de sortie est de Toulon est reporté, comme toute la section Toulon – le Muy, à un horizon non défini, au-delà de 2050, hors des priorités définies par le Gouvernement. RFF rappelle que la priorité 2 est l'objet de la période de concertation des élus et de consultation du public fixé d'avril à juin prochain par le Comité de pilotage. RFF indique que pour la priorité 1, toutes les études seront achevées afin de permettre une DUP en 2017.
- FARE Sud préconise que l'articulation en une ou plusieurs DUP soit mieux exposée.
RFF rappelle que les études et la DUP pour la priorité 1 font l'objet des décisions ministérielles d'octobre et novembre (DUP en 2017 pour le traitement des nœuds marseillais et azuréens). Pour les périmètres de priorité 2 le ministre a demandé que lui soient faites des propositions en vue de « *mesures conservatoires qui pourraient être prises afin de préserver la possibilité de réalisation de ces sections* ». Les études de priorité 2 devront donc permettre de définir des réservations foncières, au moyen d'un PIG par exemple (arrêté de Projet d'Intérêt Général), et/ou d'une DUP directement ou à la suite, assez rapidement ou pas. Ces options ne sont pas tranchées, elles dépendent des prochaines consultations et des instances de gouvernance.

- TGV Développement signale que la concertation sur la ZPP « au-delà de 2050 », c'est-à-dire Nice – Italie et le sillon permien est peu définie. RFF confirme que les décisions de l'automne ne demandent pas à RFF d'organiser de consultation sur ces périmètres.
- A cette occasion, TGV Développement attire l'attention du Collège sur l'évolution du projet GPSO : après que la Commission Mobilité 21 ait proposé une hiérarchie des projets, et que le Gouvernement ait figé ses choix, les sections vers Toulouse et Dax ont été postérieurement précisées. TGV Développement demande alors que la section Le Muy – Siagne soit reconsidérée, et soutiendra énergiquement toute démarche pour reclasser cette section en priorité 1.

2. Informé d'avantage sur le financement du projet

- Stop LGV Sanary souhaite un état des travaux de la mission Cousquer sur le financement du projet.
- Stop TGV Coudon demande si la réorientation du projet de LGV vers une Ligne Nouvelle, avec une priorité aux trains du quotidien, induit un changement du financement.

RFF rectifie à cette occasion un quiproquo : le Gouvernement a opté pour le scénario 2 de la Commission Mobilité 21, soit une enveloppe de 30 Mds à consacrer à l'ensemble des projets sélectionnés (et non pas au seul projet PACA). Le nœud marseillais est estimé à 2,5 Mds€ et le nœud azuréen à 4,2 Mds€.

Des participants demandent par qui seront payés les travaux. RFF répond qu'à ce jour, seules les études font l'objet d'une convention de financement et rappelle qu'un cadrage financier du projet doit être présenté lors de l'Enquête d'Utilité Publique.

La convention de financement nécessaire à la réalisation des travaux sera conclue après la Déclaration d'Utilité Publique.

3. L'évolution du projet de la LGV PACA à la Ligne Nouvelle

- Stop TGV Coudon demande que soit mieux exposée à la concertation « l'efficience » de chaque séquence du projet. Ainsi, s'il a bien été exposé lors des travaux avec la Commission Mobilité 21 que les séquences P1 + P2 permettent d'atteindre de l'ordre de 80% des objectifs du projet complet, quelle part des objectifs du projet complet permettent les aménagements de priorité 1 ?
RFF renvoie aux plaquettes diffusées lors des consultations de l'automne qui précisent les objectifs de services, et rappelle que c'est bien le projet complet que la Commission Mobilité 21 et le Gouvernement ont retenu.
- TGV Développement suggère toutefois que soient diffusés des schémas de services plus précis, comme par exemple des « réticulaires », pour chaque séquence P1, P2, etc.

- A cette occasion Stop LGV Sanary prend acte de la décision de rejeter les aménagements de priorité 2 entre 2030 et 2050, et constate qu' « il n'y aura donc pas d'amélioration entre Aubagne et Toulon avant 2030 ».

4. La prise en compte de la concertation par la Gouvernance

- Solliès-Pont Avenir et Stop Nuisances Cuers notent que le doublement d'infrastructures dans le sillon permien est un retour à la prescription du courrier Borloo de 2009.
RFF confirme que c'est la demande issue de la concertation qui a conduit le Comité de pilotage à demander à RFF d'étudier la seconde infrastructure au plus près de la ligne existante dans le sillon permien.
- Stop LGV Sanary constate que les retours du territoire sont reçus à différents degrés et regrette que les expressions de rejet du projet par certains acteurs de l'ouest toulonnais n'aient pas été complètement prises en compte.
- La FNAUT fait remarquer que l'option de gare de Toulon en surface finalement retenue par la gouvernance, coïncide avec la proposition décrite par la FNAUT dans ses contributions, au moment où RFF étudiait des options de gare souterraine.

Partie 2 : Information et consultation sur la Priorité 1

1. Avis du Collège sur les modalités de concertation de l'automne 2013 sur la priorité 1

RFF présente au moyen du diaporama joint une synthèse quantitative et qualitative de cette première phase de consultations. Un bilan global priorité 1 + priorité 2 sera proposé au Collège des Acteurs après la consultation de priorité 2 en juin. Ce bilan sera proposé à la CNDP en septembre.

RFF précise que le dispositif mis en place pour la priorité 1 de septembre à décembre, sera dupliqué et appliqué également pour la période d'information et de consultation sur la priorité 2, d'avril à juin 2014.

Le Collège fait part des observations suivantes sur les modalités et les supports des consultations de priorité 1 de septembre à décembre 2013 :

- L'ADEV remercie RFF de continuer à informer le public tout en rapportant que « l'information n'est pas passée », auprès du Conseil de développement de la CASA.
- Stop LGV Sanary regrette que les documents de la priorité 1 n'aient pas été mis à disposition également dans les mairies du Var (priorité 2). RFF rappelle que le dispositif était adapté aux territoires concernés par les aménagements de la priorité 1, que le dispositif concernant la priorité 2 sera mis en place au printemps mais que pour autant les messages des différents medias, les distributions des documents en gares, les spots radios, et les encarts de presse régionale, ainsi que la mise à jour site internet étaient accessibles à toute personne sur le territoire régional.

- La FNAUT recommande de diffuser des spots radio sur RMC, dont l'audience est importante de Nice à Marseille.
- Le GIR-Maralpin juge que la période de consultation a été trop courte.
- TGV Développement s'étonne que RFF ait présenté à la consultation de 2013 l'option de gare à Sophia, alors que les options soumises à concertation en 2011 ne comprenaient pas cette localisation. RFF précise que c'est le rejet des positions de gare Ouest Alpes-Maritimes proposées en 2011-2012 qui a conduit à regarder d'autres possibilités et à les soumettre à discussion en 2013.

2. Un outil de concertation qui manque : les groupes de travail

- De nombreux acteurs présents regrettent que la consultation ne soit pas enrichie par des échanges en groupes de travail.
- Le GIR Maralpin rappelle que certains groupes de travail de la concertation de 2011 « avaient bien fonctionné et avaient permis un enrichissement mutuel ». Le GIR préconise de reprendre les groupes et de les élargir.
- La FNAUT signale que le groupe thématique « fret » avait particulièrement bien fonctionné, et indique qu'une ou deux réunions supplémentaires auraient sans doute permis d'achever le travail et d'aboutir à un consensus.
- Toutefois Stop LGV Sanary considère que les groupes de travail « ne peuvent pas tout répercuter » et qu'il faut également un dispositif qui aurait permis de mieux entendre « les 4000 personnes qui manifestaient dans Toulon ». RFF rappelle les difficultés rencontrées pour la mise en place et la tenue de certains groupes de travail qui ont été empêchés de travailler dans de bonnes conditions, voire annulés. Ainsi, il est important d'assumer une responsabilité commune dans la programmation des réunions sur le territoire afin que celles-ci puissent permettre au maître d'ouvrage de donner de l'information et que l'expression des différentes sensibilités soit effective. RFF souhaite une mobilisation des acteurs afin de pouvoir faire fonctionner correctement les groupes de travail lors de la phase 2 des études.

3. Un outil de concertation qui manque : les échanges avec le maître d'ouvrage

- La FNAUT, le GIR Maralpin et les Amis du Rail Azuréens ont exprimé leurs points de vue et leurs propositions parfois en dehors des questionnaires proposés par RFF, notamment dans leurs propres organes de publications ou par contributions directes. Ils regrettent donc que cette consultation ne soit pas un dialogue avec RFF, qu'il n'y ait pas échange dans les deux sens, avec retour de RFF, notamment sur les contributions les plus substantielles.
- Certains acteurs ouvrent alors des discussions en dehors du sujet des modalités de concertation, sur certains aspects du projet lui-même : Ligne Nouvelle et 3^{ème} voie Antibes-Cagnes, gares Bréguières / Cannes Marchandise, Cannes la Bocca, passage de la Ligne Nouvelle en souterrain sur le territoire de Villeneuve-Loubet, passage sous le Loup.

Partie 3 : La concertation en phase 2

1. Appel à contributions :

- Le Syndicat des Propriétaires Forestiers du Var signale que certaines dispositions de la Charte de la concertation ont été peu utilisées (par exemple la réunion départementale des acteurs). Ces dispositifs méritent sans doute d'être revus, actualisés et adaptés à la suite du projet.
- RFF évoque le principe de concertation continue en phase 2 et propose que le Collège des Acteurs puisse réfléchir, conformément aux dispositions de la charte de la concertation, à d'éventuelles évolutions du cadre de la concertation :
 - o pour tirer les enseignements de la première étape
 - o pour s'adapter à la Phase 2, dont l'objectif sera d'aboutir au tracé de référence ;

Les membres du Collège des acteurs sont invités à proposer par écrit à RFF des évolutions du dispositif de concertation et d'information pour le mois de mars 2014.

Ces contributions seront :

- o analysées au regard des retours d'expérience de conduite des études de phase 2 et de la concertation à l'échelle globale de RFF,
- o regroupées en synthèse qui sera envoyée aux membres du collège au moins 1 mois avant la tenue du prochain COLAC (qui pourrait se tenir à l'issue de la consultation de la Priorité 2),
- o consolidées au prochain Collège des acteurs sous la forme d'une note de propositions au COPIL.

2. Premières observations :

- Train-Avenir-Centre-Var demande à RFF d'envoyer la présentation avant la tenue des COLAC, afin de permettre aux membres du Collège de préparer les réunions. RFF indique que les supports du prochain COLAC seront adressés aux acteurs préalablement à la tenue de la réunion.
- Stop LGV Sanary souhaite qu'il y ait en phase 2 un dispositif de concertation du public et pas simplement une consultation.
RFF rappelle que le dispositif de concertation de 2011 a été bousculé, que certains acteurs ne pouvaient plus s'exprimer, empêchant la tenue des différents groupes de travail.
Il est indispensable que le dispositif de concertation soit respecté pour permettre l'expression de tous et éviter ainsi que des décisions soient prises par la gouvernance du projet sans avoir entendu les propositions des acteurs des territoires.
- Stop LGV Sanary note que les 2 premiers COLAC ont eu lieu à Marseille, que le 3^{ème} a lieu à Nice et suggère que le COLAC de juin se tienne dans le Var.
- FARE SUD prend acte de la réorientation du projet avec la priorité donnée aux trains du quotidien, mais recommande que « le voyageur hebdomadaire

ne soit pas sacrifié par le voyageur du quotidien », et notamment que les voyages régionaux soient pris en compte dans la concertation de phase 2.

- Stop Nuisances Cuers, le GIR Maralpin et l'ADHEC souhaitent que les réunions donnent lieu à des verbatim.
RFF précise que le Collège doit fonctionner en groupe de travail, avec une production de groupe, et non pas en juxtaposition d'interventions déclaratives qui seront produites si un verbatim est réalisé.
Ainsi, RFF précise que le COLAC continuera de faire l'objet d'un compte-rendu.

Nota :

La contribution de TGV DEVELOPPEMENT au dispositif de concertation remise en séance est disponible sur le site internet du projet : <http://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/>



RESEAU FERRE DE FRANCE

Direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur
Mission Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur
Les Docks – Atrium 10.5
10 Place de la Joliette - BP 85404
13567 MARSEILLE CEDEX 02